



## **Le Black Friday sous contrainte et sans heures supp !**

La direction de Conforama organise une opération « black Friday » le 29 novembre 2024, destinée à attirer de nombreux clients et à augmenter le chiffre d'affaires.

Comme ce fut le cas pour la fameuse « nocturne » du 13 septembre, la direction bafoue le droit !

D'une part, le soi-disant « volontariat » est en fait une contrainte exercée sur les salariés.

D'autre part, la direction veut, par une directive nationale, imposer une modulation illégale du temps de travail, dans le seul but de priver les salariés « volontaires » du paiement d'heures supplémentaires.

Nous rappelons à la direction que les heures effectuées au-delà de l'horaire collectif ne peuvent qu'être des heures supplémentaires que le salarié a le droit de se faire rémunérer comme telles.

Pour contourner ce problème, la direction prétend imposer une modulation des horaires durant la semaine du « black Friday » ... ce qui est là encore totalement illégal puisqu'une telle modulation ne serait possible que dans un cadre temporel beaucoup plus large.

**FORCE OUVRIERE** appelle la direction à revenir à des pratiques plus légales et surtout, plus humaines. Faute de quoi, nous nous réservons le droit de faire appel aux instances juridiques compétentes, pour que **FO**rce revienne à la loi !

**Le 27 septembre 2024.**